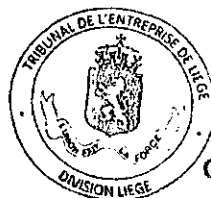


**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



23160310



30 NOV. 2023
Greffe

N° d'entreprise : **0448 047 552**

Nom

(en entier) : **CHASSIS 2000**

(en abrégé) :

Forme légale : **SA**

Adresse complète du siège : **Champs de Tignée 12 à 4671 BARCHON**

Objet de l'acte : Démission administrateur - Nomination administrateur - Pouvoirs

L'assemblée générale du 16 novembre 2023 prend acte du décès de Monsieur Adriano RINALDI, fondateur et président de notre société, et par conséquent, de la cessation, avec effet au 1^{er} octobre 2023, de son mandat d'administrateur.

Par vote spécial et distinct, la décharge lui est accordée à l'unanimité pour toute la durée de son mandat.

L'assemblée générale nomme en tant que nouvel administrateur, avec effet au 1^{er} octobre 2023, Madame Enza GURIZZAN.

Le mandat sera rémunéré et est à durée indéterminée.

L'assemblée générale du 16 novembre 2023 désigne comme mandataire spécial la SRL VERDIN & ASSOCIES, représentée par l'un de ses administrateurs, ayant son siège Voie de l'Ardenne n° 12 à 4053 EMBOURG, et inscrite auprès de la BCE n° 0880.440.393, avec pouvoir de subdélégation, afin de pourvoir aux formalités prévues par le Code des Sociétés et Associations, aux formalités relatives aux dépôts auprès du greffe du tribunal de l'entreprise compétent et à la publication aux Annexes du Moniteur belge des décisions prises. De plus, l'assemblée générale charge la SRL VERDIN & ASSOCIES d'effectuer toutes autres formalités de publicités qui n'émaneraient pas du Code des Sociétés et Associations (registre UBO, eStox). La SRL VERDIN & ASSOCIES ne prend aucune décision à ce sujet, mais se limite à une assistance technique relative aux formalités administratives de dépôt au greffe résultant des décisions prises.

SRL SERA MANAGEMENT

Représentée par Madame Sonia RINALDI

Présidente

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 14/12/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).